

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 885 578 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
23.12.1998 Bulletin 1998/52

(51) Int Cl.⁶: **A47F 7/024**

(21) Numéro de dépôt: **98401429.0**

(22) Date de dépôt: **11.06.1998**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeurs:
• **Billiard, Jean-Pierre**
72000 Le Mans (FR)
• **Gresset, Eric**
28300 Jouy (FR)

(30) Priorité: **19.06.1997 FR 9707666**

(74) Mandataire: **Michelet, Alain**
Cabinet Harlé et Phélip
7, rue de Madrid
75008 Paris (FR)

(71) Demandeur: **SAAA - Systèmes d'Automatismes
d'Alarmes Automatiques**
28320 Gallardon (FR)

(54) **Présentoir antivol pour article de démonstration.**

(57) L'invention consiste en un présentoir antivol pour article de démonstration comprenant un support (20) pour ledit article et un enrouleur (10) pour un fil élec-

trique (11) relié d'une part, à un détecteur (12) destiné à être fixé sur ledit article et d'autre part, à une centrale d'alarme, ledit enrouleur (10) étant placé de manière amovible dans ledit support (20).

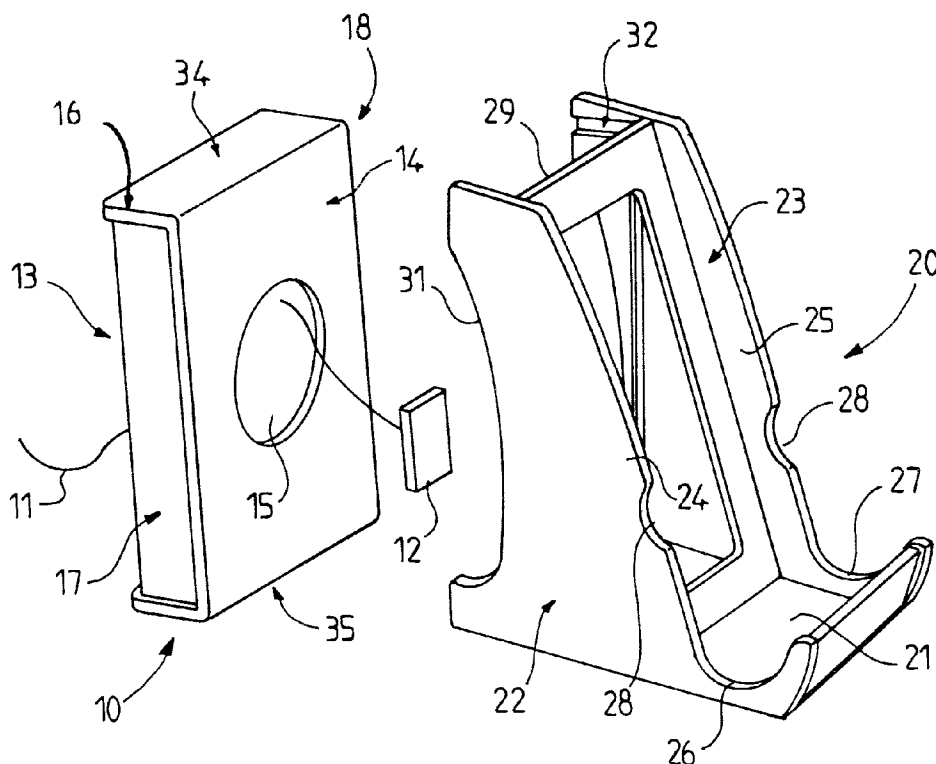


FIG.1

Description

L'invention est relative à un présentoir pour article de démonstration, équipé d'un dispositif de protection antivol.

Dans les magasins, les articles offerts en vente, par exemple des appareils photographiques ou des téléphones, sont souvent présentés sans la protection d'une vitrine. Ils peuvent ainsi être facilement manipulés par des acheteurs potentiels.

Il est alors nécessaire de prévoir des dispositifs de protection antivol pour limiter les risques de vol par des clients indécents.

Les dispositifs de protection connus se présentent sous la forme d'un détecteur relié, par un circuit électrique, à une centrale d'alarme.

Le détecteur est destiné à être fixé sur l'article à protéger. Lorsqu'un client indécant retire le détecteur de l'article, un signal d'alarme est déclenché par la centrale.

Au cours des années, il est apparu souhaitable d'améliorer la présentation des articles en vente.

Tout d'abord, les vendeurs souhaitent que les produits soient placés sur des supports qui les rendent plus visibles et non plus seulement posés sur des meubles.

Par ailleurs, le circuit électrique qui relie le dispositif de protection à la centrale d'alarme comporte un fil électrique, dont la longueur est suffisante pour permettre la manipulation de l'article protégé. De plus, plusieurs articles sont généralement disposés sur un même meuble.

En cours d'utilisation, on constate que les fils électriques restent apparents sur le meuble, ce qui est peu esthétique. De plus, les fils électriques s'emmêlent fréquemment, ce qui rend difficile toute manipulation par les consommateurs.

Il est donc souhaitable d'utiliser un enrouleur pour le fil électrique, ce qui permet de limiter la part visible du fil.

A ce jour, l'enrouleur pour le fil électrique du dispositif de protection d'un article de présentation, est fixé sur un meuble, indépendamment du support sur lequel l'article est placé.

Ceci oblige donc à différentes opérations de mise en place (perçage du meuble, fixation...) qui sont coûteuses en temps et en main d'oeuvre.

L'invention a donc pour objet un présentoir antivol pour article de démonstration, ledit présentoir comportant un support pour ledit article et un enrouleur pour un fil électrique relié d'une part, à un détecteur destiné à être fixé sur ledit article et d'autre part, à une centrale d'alarme, ledit enrouleur étant placé de manière amovible dans ledit support.

Ainsi, le support et l'enrouleur forment un ensemble unitaire, ce qui simplifie l'installation des articles de démonstration dans un magasin.

Par ailleurs, la maintenance est également plus facile. En effet, en cas de défaillance de l'enrouleur ou du

détecteur, il suffit de remplacer l'enrouleur complet.

Les enrouleurs peuvent, enfin, être standardisés pour réduire les coûts de fabrication. Un même type d'enrouleur équipera alors tous les supports, quelle que soit leur forme qui, elle, est adaptée à chaque article de démonstration.

Les caractéristiques suivantes peuvent également être prises en considération isolément ou selon toutes leurs combinaisons techniquement possibles :

- l'enrouleur et le support présentent des moyens complémentaires destinés à s'engager les uns dans les autres pour assurer la liaison entre l'enrouleur et le support.
- le support comporte deux parois latérales fixées sur un socle sensiblement plan,
- les parois latérales du support présentent une partie avant légèrement inclinée qui se termine, à proximité dudit socle, par un élément concave,
- les parois latérales du support comportent, sur leur partie arrière, des rainures destinées à coopérer avec une corniche prévue sur chaque paroi latérale de l'enrouleur,
- le support comporte une paroi supplémentaire, perpendiculaire aux parois latérales,
- l'enrouleur présente sur sa face avant, destinée à être placée à l'intérieur du support, une ouverture pour le fil électrique, dont l'extrémité est reliée audit détecteur,
- l'enrouleur comporte, sur sa face arrière, des moyens d'accrochage sur une paroi.

L'invention sera mieux comprise et d'autres buts, avantages et caractéristiques de celle-ci apparaîtront plus clairement à la lecture de la description qui suit d'exemples non limitatifs de réalisation de l'invention, faite au regard des dessins annexés et sur lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective du support et de l'enrouleur d'un présentoir selon l'invention,
- la figure 2 est une vue en perspective du présentoir de la figure 1, à l'état monté,
- la figure 3 est une vue en coupe longitudinale du support du présentoir selon l'invention.

Les éléments communs aux différentes figures seront désignés par les mêmes références.

La figure 1 montre le présentoir selon l'invention, à l'état démonté. Il se compose d'un enrouleur 10 et d'un support 20.

L'enrouleur 10 est destiné à une partie du fil électrique 11 qui relie le détecteur 12 à une centrale d'alarme qui n'est pas illustrée sur les figures. Le détecteur 12 est destiné à être fixé sur un article de démonstration placé sur le support 20.

L'enrouleur constitue une cassette, de forme compacte et sensiblement parallélépipédique.

Sur la face arrière 13 de l'enrouleur, le fil 11 est blo-

qué par tout moyen approprié. Sur la face avant 14 de l'enrouleur, le fil 11 passe par une ouverture 15 pratiquée dans la face 14.

L'enrouleur comporte également des moyens 16 qui assurent sa liaison avec le support 20. Ces moyens présentent, dans cet exemple, la forme d'une corniche, le long de chaque face latérale 17 et 18 de l'enrouleur 10, sur l'arête commune à chaque face latérale 17 et 18 et à la face avant 14 de l'enrouleur et sur les deux arêtes communes à chaque face latérale 17 et 18 et aux faces supérieure et inférieure 34 et 35 de l'enrouleur.

Le support 20 est notamment conçu pour un téléphone portable. Il comporte un socle plan 21 qui est destiné à être placé sur un meuble.

Le support 20 comporte également deux faces latérales 22 et 23 dont la partie avant 24, 25 est inclinée et se termine, à proximité du socle 21, par un élément concave 26, 27. Ainsi, un article de démonstration (non illustré sur les figures) placé sur le support 20, sera en appui sur les faces latérales 22 et 23 et retenu par les éléments concaves 26, 27.

Dans l'exemple illustré sur les figures, le support 20 comporte une paroi 29, perpendiculaire aux parois latérales 22 et 23, et qui sert d'entretoise et forme un fond. Cette paroi 29 est partiellement évidée pour permettre le passage du fil électrique et du détecteur 12. La forme de l'évidement peut être quelconque. L'article de démonstration peut ainsi être également en appui sur la paroi 29 et retenu en place par les parties avant 24 et 25 des parois latérales du support.

De préférence, chaque partie avant 24, 25 des faces latérales 22 et 23 comporte un évidement 28 qui facilite le retrait du support de l'article de démonstration.

En référence également à la figure 3, le support 20 présente sur chaque partie arrière 30, 31 de ses faces latérales 22 et 23 des moyens 32 pour assurer la liaison avec l'enrouleur 10.

Dans l'exemple illustré sur les figures, ces moyens 32 sont constitués par une rainure, dont la forme correspond à celle de la corniche 16.

Ainsi, la liaison entre l'enrouleur 10 et le support 20 est assurée en enclenchant la corniche 16 dans la rainure 32.

Cependant, les moyens prévus sur l'enrouleur et le support pour assurer la liaison entre les deux pièces pourraient prendre d'autres formes.

Lorsque les moyens de liaison complémentaires 16 et 32 sont engagés les uns dans les autres, l'enrouleur 10 et le support 20 se trouvent dans la position qui est illustrée à la figure 2.

Ainsi, le présentoir selon l'invention présente une forme compacte. Il peut directement être posé sur un meuble, sans opération supplémentaire. Il n'est notamment pas nécessaire de fixer l'enrouleur sur le meuble. Le dispositif de protection antivol est, par ailleurs, invisible lorsque l'article protégé est sur le présentoir.

Dans une variante de réalisation, l'enrouleur comporte sur sa face arrière 13 des moyens permettant l'ac-

crochage ou le clipsage du présentoir sur une paroi sensiblement verticale. Ces moyens 33 sont partiellement illustrés sur la figure 2.

En utilisation, le détecteur 12 est fixé sur l'article de démonstration que supporte le présentoir.

Lorsqu'un acheteur potentiel retire l'article protégé du présentoir selon l'invention, le fil 11 se déroule et passe par l'ouverture 15 ménagée dans la face avant 14 de l'enrouleur. La longueur du fil située hors de l'enrouleur est alors suffisante pour permettre la manipulation de l'article.

Quand l'article protégé est replacé sur le présentoir, le fil 11 vient s'enrouler automatiquement dans l'enrouleur 10. Aucune longueur résiduelle du fil 11 n'est donc visible, lorsque l'article à protéger est placé sur le présentoir.

Il peut s'avérer nécessaire de réparer le présentoir, en cas d'une défaillance du détecteur 12 ou de l'enrouleur lui-même. Dans ce cas, il suffit de retirer l'enrouleur 10 du support 20 et de le remplacer par un nouvel enrouleur, dans lequel est déjà placé un fil électrique comportant un détecteur 12, à son extrémité libre en mouvement et passant par l'ouverture 15. L'opération de retrait s'effectue très facilement, l'enrouleur étant amovible dans le support.

Ainsi, la maintenance des présentoirs selon l'invention peut être réalisée directement dans les magasins. Par ailleurs, le changement de l'enrouleur, indépendamment du support, permet de conserver ce dernier et donc de réaliser des économies.

Pour faciliter le retrait de l'enrouleur, la partie arrière 30, 31 des faces latérales du support 20 est légèrement en creux. Ceci apparaît notamment sur la figure 2. La prise de l'enrouleur 10 est alors facilitée.

Différents types d'enrouleur peuvent être utilisés pour réaliser le présentoir selon l'invention. On peut notamment citer les enrouleurs du type dit électrique qui comportent un joint tournant électrique.

De façon avantageuse, le présentoir intégrera un enrouleur ne nécessitant aucun contact électrique. Un enrouleur de ce type, qui comprend essentiellement des moyens de guidage pour le fil, est associé à un fil électrique spiralé ayant la propriété de peu se déformer après étirement complet puis relâchement de l'étirement.

Enfin, le présentoir selon l'invention n'est pas limité à la forme illustrée sur les figures. D'autres formes peuvent être retenues, en fonction des dimensions de l'article à protéger.

De préférence, la forme des supports est déterminée de façon à pouvoir recevoir un enrouleur de dimensions standards, ce qui permet de simplifier la fabrication du présentoir selon l'invention et donc de réduire les coûts.

Les signes de référence insérés après les caractéristiques techniques mentionnées dans les revendications ont pour seul but de faciliter la compréhension de ces dernières et ne sauraient en limiter la portée.

Revendications

1. Présentoir antivol pour article de démonstration comprenant un support (20) pour ledit article et un enrouleur (10) pour un fil électrique (11) relié d'une part, à un détecteur (12) destiné à être fixé sur ledit article et d'autre part, à une centrale d'alarme, ledit enrouleur (10) étant placé de manière amovible dans ledit support (20). 5
10
2. Présentoir antivol selon la revendication 1, dont l'enrouleur (10) et le support (20) présentent des moyens (16, 32) complémentaires destinés à s'engager les uns dans les autres pour assurer la liaison entre l'enrouleur et le support. 15
3. Présentoir antivol selon l'une des revendications 1 ou 2, dont le support (20) comporte deux parois latérales (22, 23) fixées sur un socle sensiblement plan (21). 20
4. Présentoir antivol selon la revendication 3, dont les parois latérales (22, 23) du support présentent une partie avant (24, 25) légèrement inclinée qui se termine, à proximité dudit socle (21), par un élément concave (26, 27). 25
5. Présentoir antivol selon l'une des revendications 3 ou 4, dont les parois latérales (22, 23) du support comportent, sur leur partie arrière (30, 31), des rainures (32) destinées à coopérer avec une corniche (16) prévue sur chaque paroi latérale (13, 14) de l'enrouleur (10). 30
6. Présentoir antivol selon l'une des revendications 3 à 5, dont le support (20) comporte une paroi supplémentaire (29), perpendiculaire aux parois latérales (22, 23). 35
7. Présentoir antivol selon l'une des revendications 1 à 6, dont l'enrouleur présente sur sa face avant (14), destinée à être placée à l'intérieur du support (20), une ouverture (15) pour le fil électrique (11), dont l'extrémité est reliée audit détecteur (12). 40
45
8. Présentoir antivol selon l'une des revendications 1 à 7, dont l'enrouleur (10) comporte, sur sa face arrière (13), des moyens (33) d'accrochage sur une paroi. 50
55

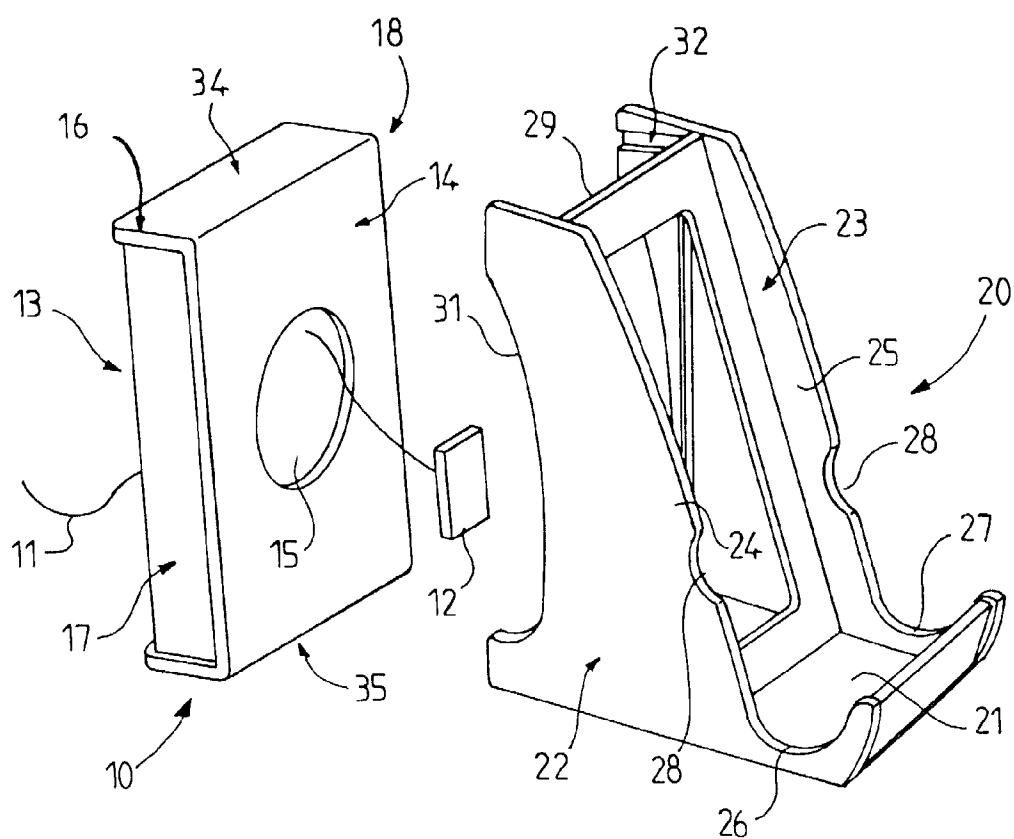


FIG. 1

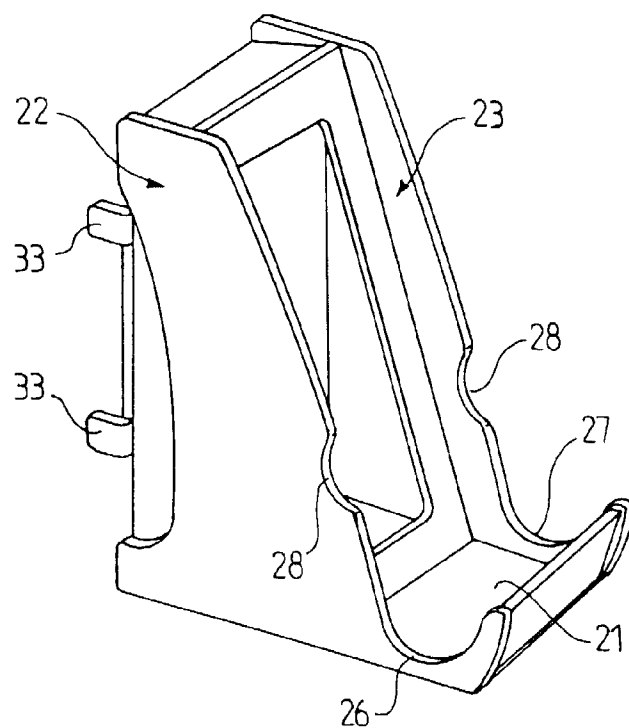


FIG. 2

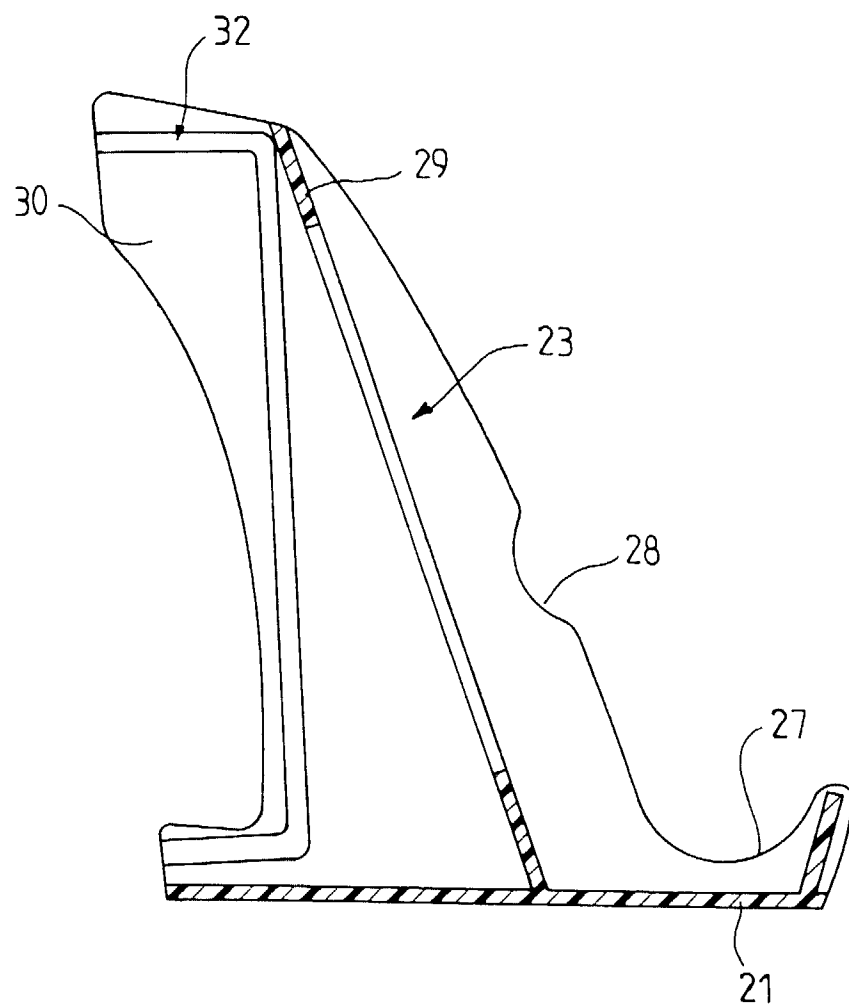


FIG. 3



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 98 40 1429

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
P, A	US 5 685 436 A (DAVET) 11 novembre 1997 * revendication 1; figure 5 *	1, 7	A47F7/024
A	FR 2 715 818 A (PATACHECK) 11 août 1995 * le document en entier *	1	
A	US 5 379 903 A (SMITH) 10 janvier 1995 * abrégé; figures 1, 2 *	1	
A	GB 1 388 961 A (RATNERS (JEWELLERS) LIMITED) 3 avril 1975 * revendications 1-3 *	1	
A	DE 93 12 889 U (LENZ) 3 février 1994 * revendications 4, 14; figure 2 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A47F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		16 octobre 1998	Pineau, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)